



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize avril deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 25**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisaboïs, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 09**

M. Frédéric Hucheloup à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Elodie Simoes, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny à Mme Chrystelle Coffin, Mme Valérie Péresse à M. Jean-Pierre Conrié, M. Arnaud Bertrand à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

**Absent non représenté : 01**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération n° 2023-04-19/55

**Objet :** convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Prestation de Service Unique (PSU) - Bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » - Bonus Territoire Ctg, pour les établissements d'accueil de la Commune - Renouvellement.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2023-04-19/55

Objet : convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Prestation de Service Unique (PSU) - Bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » - Bonus Territoire Ctg, pour les établissements d'accueil de la Commune - Renouvellement.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** le Code de la Santé Publique,

**VU** le Décret n° 2021-1131 du 31 août 2021, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

**VU** les annexes à la présente délibération,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Solidarités Qualité de vie, réunies en séances le 11 avril 2023,

**CONSIDÉRANT** la participation de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines au fonctionnement des équipements de la petite enfance, sous forme de Prestations de Service Unique et de bonus,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les relations entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Commune, afin que cette dernière bénéficie du versement des subventions liées à la Prestation de Service Unique, les bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap », ainsi que le nouveau bonus territoire CTG, pour chacune de ses 9 structures « petite enfance »,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Olivier Poneau, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de financement, annexées à la présente délibération, proposées par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour chacune des 9 structures petite enfance de la Commune :

- Micro crèche les P'tits loups,
- Crèche Mozart,
- Crèche Les Lutins,
- Crèche familiale - Louvois,
- Crèche Dautier,
- Crèche La Ruchette,
- Jardin d'enfants « les cerfs-volants »,
- Crèche Le Mail,
- Crèche Les Coccinelles.

Délibération n° 2023-04-19/55

*Objet : convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Prestation de Service Unique (PSU) - Bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » - Bonus Territoire Ctg, pour les établissements d'accueil de la Commune - Renouvellement.*

---

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, leurs éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 19 avril 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230425-DEL\_23\_04\_19\_55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2023

Acte affiché du 02/05/2023 au 03/07/2023